



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 123663

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, au sujet des prescriptions émises par des médecins exerçant habituellement hors de l'Union européenne. Selon l'usage, les pharmaciens français devraient refuser la vente des médicaments prescrits par ces médecins et orienter le patient vers un médecin autorisé. En cas d'urgence, l'intérêt immédiat de la santé du patient est une priorité ; la délivrance des médicaments est alors admise. Afin de lutter contre les fraudes et les trafics de médicaments, il souhaite savoir si une codification de cette pratique est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123663

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12742

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)